

## Conduite à tenir pour les Pompes Funèbres

Recommandations à l'attention du PERSONNEL SOIGNANT pour la prise en charge du corps d'un patient infecté par le virus SARS-CoV-2, décédé dans un établissement de santé :

- PRÉVENIR le service de la chambre mortuaire et le service de brancardage.
- RÈGLES D'HYGIÈNE : précautions STANDARD et COMPLÉMENTAIRES DE TYPE AIR ET CONTACT
  - o Fluctiver les équipements de protection individuelle (EPI), selon la procédure de prise en charge d'un patient infecté par le virus SARS-CoV-2.
  - o Dans la chambre ou à l'hôpital le défunt.
  - o Dans le service de médecine légale (le cas échéant).
- PRISE EN CHARGE DU CORPS :
  - o Toilette du corps : réaliser la toilette mortuaire sans eau dans la chambre. Utiliser des serviettes et gants à usage unique. Les gants de toilette doivent être pré-moistés d'une solution nettoyante et rincés pour être utilisés sans eau et sans rinçage. Le nécessaire à toilette sera éliminé dans la filière DASPI.
  - o Brancard : lors du passage devant la porte de la chambre d'hospitalisation, un brancard préalablement recouvert d'un drap à usage unique et une housse mortuaire blanche et hermétique.
  - o Déposer le corps du patient sur le drap du brancard, identifier le corps de l'identité du patient et le recouvrir avec le drap.
  - o Envelopper le corps (et le drap) dans la housse mortuaire blanche hermétiquement étanche.
  - o Identifier l'identité du patient sur la housse.
  - o Nettoyer la housse mortuaire avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit désinfectant, puis rincer la housse à l'eau du robinet avec un autre bandeau de lavage à usage unique à éliminer dans la filière DASPI.
  - o Désinfecter la housse avec de l'eau de javel à 0,5 % avec un temps de contact de 1 minute (ou tout autre produit virucide selon la norme NF 14476) avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents.

Ces draps seront effectués par les soignants ayant réalisé la toilette mortuaire. Si la compétence du défunt le nécessite, elles pourront requies l'aide de brancardiers, qui devront alors porter les EPI adéquats.

- o Transférer le corps sur le brancard et dans sa housse en chambre mortuaire.

### - BICHÉTISSAGE DE LA CHAMBRE :

Les mesures préconisées dans l'avis de la Société Française d'Hygiène Hospitalière (Sf3H) N°100 relatif au traitement du linge, au nettoyage des locaux ayant hébergé un patient contaminé à SARS-CoV-2 (2019-CoV) et à la protection des personnels doivent être appliquées.

Recommandations à l'attention du PERSONNEL FUNÉRAIRE (chambres mortuaires) :

- RÈGLES D'HYGIÈNE : précautions standard lors de la manipulation de la housse, comprenant une hygiène des mains avant et après manipulation de la housse blanche et l'usage d'EPI/Suffisance et gants à USO.
- SOINS DE CONSERVATION : aucun acte de thanatopraxie ne doit être pratiqué.
- NE PAS OUVRIER la housse.